

## Compte rendu de la réunion n°2

MAÎTRE D'OUVRAGE : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SIVB)**

MARCHE : **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DU MOULIN DE MOULINIERE A VILLERS-SAINT-PAUL (60)**

NOM DU RÉDACTEUR : BURGEAP (ANTHONIN GUILLON)

LIEU DE LA RÉUNION : MONCHY-SAINT-ELOI

DATE DE LA RÉUNION : **04/09/2017**

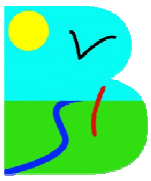
Nom	Organisme	Mail	Téléphone	Présent
Lou RENAUD	SIVB	<a href="mailto:sivbreche@gmail.com">sivbreche@gmail.com</a>	06 73 79 59 91 03.44.50.37.08	X
Maxime MINNEBO			07 87 87 76 20	X
Jean-Paul MARDZANOFF (Vice-Président)			03 44 73 22 19	X
Anthonin GUILLON	BURGEAP	<a href="mailto:a.guillon@burgeap.fr">a.guillon@burgeap.fr</a>	01 46 10 25 65 06 77 17 96 27	X
Frédéric GOURDONNAUD (responsable exploitation)	AQUASYLVA	<a href="mailto:frederic.gourdonnaud@aquasyvla.fr">frederic.gourdonnaud@aquasyvla.fr</a>	01 34 10 63 64 06 67 69 74 58	X
Thomas POSTEL (chef de chantier)			<a href="mailto:thomas.postel@aquasyvla.fr">thomas.postel@aquasyvla.fr</a>	06 07 57 53 73
Alain BOUCHER (Maire)	Mairie de Monchy-Saint-Eloi			X
Jackie LLERES (adjoint)			06 48 61 03 63	X

### A – ORDRE DU JOUR

Validation des documents d'EXE et point administratif.  
 Planning et lancement des travaux.  
 Visite du site.

Les paragraphes ci-dessous font état des échanges au cours de la réunion.

Il a été décidé de ne faire part ici que des échanges impliquant des prudences particulières pour la suite de l'étude ou aboutissant à des éléments de validation.



## Compte rendu de la réunion n°2

### B – RESUME DES ECHANGES DURANT LA RÉUNION ET LA VISITE DE SITE:

#### B.1 – Aspects administratifs

- B.11 – BURGEAP doit transmettre l'OS de démarrage des travaux avec une date de démarrage prévue pour le lundi 11/09/2017
- B.12 – AQUASYLVA doit vérifier que toutes les DICT ont bien été réceptionnées. Depuis la réunion, les DICT reçues par AQUASYLVA ont été transmises à BURGEAP.
- B.13 – Des précisions sont apportées sur le refus du devis concernant la création d'un gué pour l'accès à la rive droite.

#### B.2 – Document d'exécution

- B.21 – **PAQ** : A la demande de BURGEAP, AQUASYLVA doit compléter son PAQ par un laïus sur la sécurité et les moyens mis à disposition des intervenants de terrain. AQUASYLVA indique en réunion que le PAQ a été repris. La nouvelle version a été transmise à BURGEAP suite à la réunion. Les remarques émises sur la première version ont été prises en compte et intégrées.
- B.22 – **Accès et installations de chantier** : M. le Maire de Monchy-Saint-Eloi propose en séance un parcours pour accéder au site depuis la D1016 (cf. figure page suivante). AQUASYLVA indique qu'ils transmettront ce parcours au transporteur mais que ces derniers emprunteront le chemin qui les arrange le plus.

Il est décidé en réunion que le panneau de chantier (en cours de réalisation) sera fixé sur le garde-corps du pont traversant la Brèche en aval immédiat du moulin de la Moulinière.

M. le Maire de Monchy-Saint-Eloi indique qu'il n'y aura pas besoin d'arrêté de voirie pour accéder au chantier. AQUASYLVA remarque qu'un arrêté de stationnement sera néanmoins nécessaire afin que l'accès au chantier ne soit pas bloqué par des voitures en stationnement. Il serait également judicieux de réserver des places de stationnement dans la rue de Villers à Monchy-Saint-Eloi pour que les intervenants puissent se garer au plus près du chantier. Par ailleurs, M. le Maire insiste sur le fait qu'un balayage doit être réalisé pendant toute la durée des travaux afin de garder la chaussée propre.

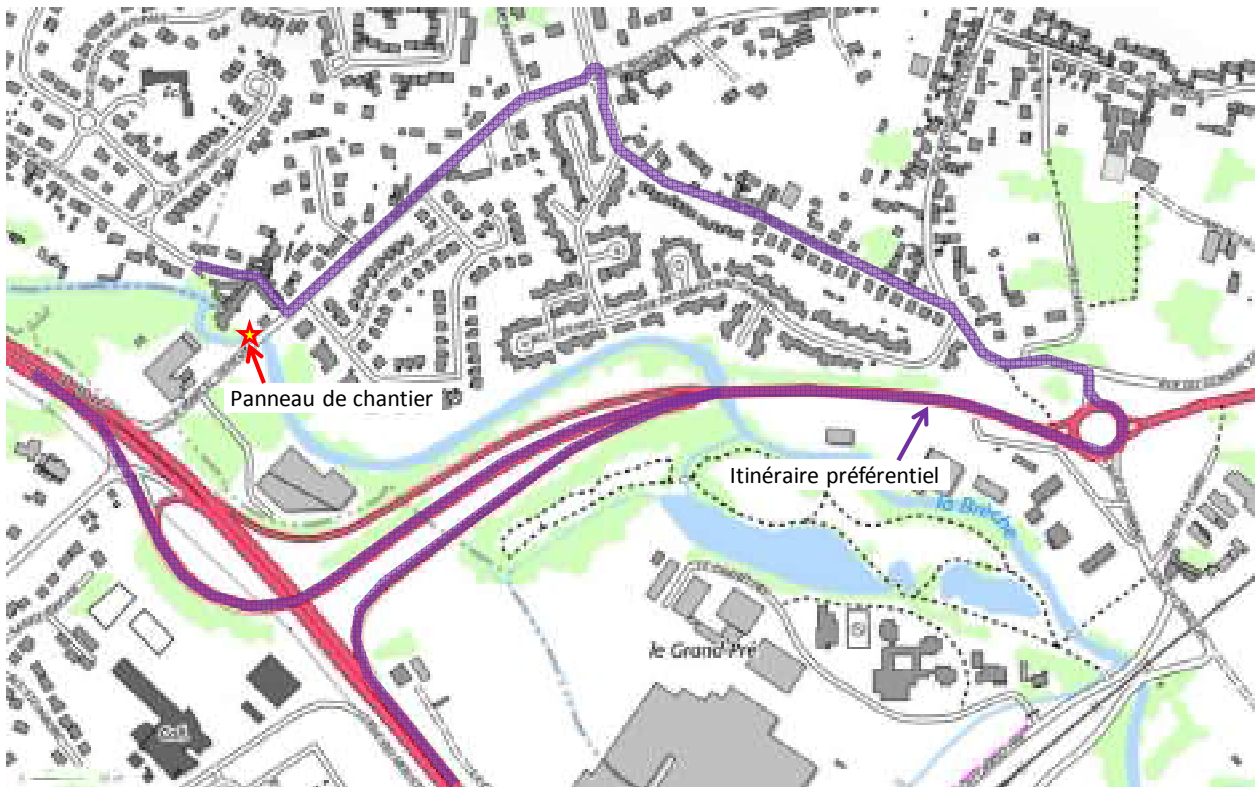
Pendant la visite de site Mme LEFEBVRE indique que le portail permettant d'accéder à la zone de chantier est en mauvais état avec notamment un gond cassé. Un réparateur doit venir en semaine 38 (du 18/09 au 22/09). Mme LEFEBVRE se renseigne pour éventuellement avancer cette intervention.

Actuellement, le portail est fermé par un cadenas accessible par l'intérieur de la propriété. Afin de faciliter l'accès au site par ses intervenants, AQUASYLVA prévoit de poser un système permettant de fermer le portail par l'extérieur avec une chaîne et un cadenas.

Lors de la visite de site, un réseau électrique alimentant le Moulin est repéré au-dessus du terrain naturel, au droit de l'accès au site. Ce réseau, actuellement dans une gaine TPC, doit être pris en compte dans les contraintes d'accès au site.

Par ailleurs, il est demandé lors de la visite de site que Mme LEFEBVRE déplace les tuiles situées à proximité immédiate de la berge modifiée par le projet.

## Compte rendu de la réunion n°2



Parcours préférentiel pour accéder à la zone de chantier

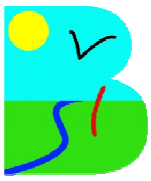
**B.23 – Apports granulométriques :** AQUASYLVA confirme que la recharge granulométrique en pied de berges sera réalisée avec des matériaux de classe 100/200 mm. Cette classe est approuvée en réunion.

AQUASYLVA précise que la recharge granulométrique en fond de lit ne sera pas en gravier roulé mais en concassé. Le SIVB n'émet pas d'objection particulière mais précise que la présence de galets et gravier roulé est souvent demandé par l'AFB et la CATER lors des chantiers. Après consultation des services de la CATER et d'après les retours d'expérience auprès de l'AFB, ce point est confirmé : la Maîtrise d'ouvrage souhaite avoir des graviers roulés en fond de cours d'eau, conformément au CCTP ; ceci afin de ne pas blesser les poissons lors de leur déplacement en période d'étiage et afin de créer une zone de fraie potentielle.

**B.24 – Végétaux :** BURGEAP demande en réunion la liste des plantes hélophytes qui seront plantées ainsi que leur lieu de provenance.

Concernant la pépinière où seront prélevés les arbustes, AQUASYLVA fait remarquer qu'ils feront un transport groupé d'arbuste à destination de plusieurs chantiers afin d'optimiser le transport depuis ce lieu éloigné. La pépinière dans laquelle seront prélevés les arbustes est validée.

**B.24 – Plan et coupe :** Le plan de masse du projet n'est pas disponible en réunion. Cependant, AQUASYLVA fait remarquer que le plan de masse sera identique, ou modifié à la marge, au plan présenté au CCTP. Ce plan doit être transmis avant la prochaine réunion.



## Compte rendu de la réunion n°2

BURGEAP revient sur les coupes transmises avant la réunion et précise qu'il n'y aura pas de reprise de berge sur la partie amont du projet : seule une recharge granulométrique en pied de berge est prévu sur le linéaire amont. Les reprises de berges débutent au droit de la maison située en amont immédiat du moulin.

Pour les reprise de berges située en amont immédiat du pont, il est précisé que seul le pied de berge sera modifié par les travaux : les blocs bétons en place pourront être glissés dans la rivière afin d'accompagner l'angle puis recouvert par la recharge granulométrique prévue au marché. Il n'est pas prévu de reprofilage de la berge à cet endroit.

Il est rappelé en réunion que le grillage souple qui sera implanté au droit du moulin devra être en lieu et place du mur de brique actuel, donc dans la pente de la berge.

De nouvelles coupes sont transmises par mail pendant la réunion.

### B.3 – Planning et lancement des travaux

B.31 – **Constat d'huissier** : AQUASYLVA est en attente des disponibilités de son huissier afin de fixer la date de son passage. AQUASYLVA communiquera la date du passage au SIVB et à BURGEAP dès que celle-ci sera connue. Le SIVB prévoit, lors du passage de l'huissier de relever quelques distances entre le bâtiment et le mur de brique afin de s'assurer que le terrain ne sera pas rétréci après travaux.

B.32 – **Lancement des travaux** : AQUASYLVA prévoit de débiter les travaux la semaine 37 (du 11/09 au 15/09) par le débroussaillage de la zone et les travaux forestiers nécessaires, la mise en place des installations de chantier ainsi que la création du gué.

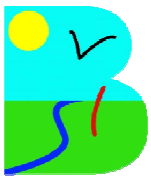
B.33 – **Travaux au droit de la maison en amont du moulin** : Le SIVB doit prévenir les propriétaires afin qu'ils enlèvent luminaires ainsi que leur alimentation électrique et objets pouvant gêner les travaux. Les propriétaires ont été contactés par le SIVB après la réunion.

B.34 – **Abaissement progressif de la ligne d'eau** : AQUASYLVA fait part de ses doutes quant à la possibilité d'abaisser la ligne d'eau en trois fois : la création d'une saignée dans le seuil pour la mise en place des palplanches du batardeau pourrait causer un abaissement brusque de la ligne d'eau (seuil venant en une seule fois).

Après consultation en interne, BURGEAP propose une piste de solution : l'abaissement de la ligne d'eau pourrait être réalisé par des arasements partiels de l'ouvrage (par exemple saignée de différente largeur) sans pose de batardeau. Puis une fois la ligne d'eau de projet établie, le seuil pourrait être arasé et des batardeaux de type big-bag pourrait être posé pour mettre à sec la portion voulu.

### B.4 – Demande annexe

B.41 – AQUASYLVA demande à BURGEAP s'il est possible de récupérer les points de référence utilisés lors du premier levé topographique. BURGEAP se renseigne auprès de son géomètre pour récupérer ces informations.



## Compte rendu de la réunion n°2

### C – SUITE A DONNER :

Dans l'immédiat, BURGEAP doit :

- transmettre l'ordre de service de début des travaux,
- viser les derniers documents transmis par AQUASYLVA,
- se renseigner sur les points de référence du géomètre ayant intervenu sur le site.

AQUASYLVA doit :






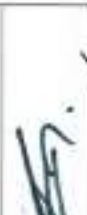

- Confirmer sa disponibilité pour la réunion programmer en séance pour le 14/09/17 ;
- Vérifier la bonne réception de toutes les DICT ;
- Fixer la date du constat d'huissier ;
- Transmettre les documents d'EXE manquants :
  - Plan de masse du projet (Transmis suite à la réunion),
  - Panneau de chantier (Transmis suite à la réunion),
  - Fiche d'agrément des hélophytes et du batardeau mis en place (Transmis suite à la réunion).
- Contacter les services techniques des communes de Villers-St-Paul et Monchy-Saint-Eloi pour les arrêtés de stationnement.
- Faire un retour sur la proposition d'abaissement de la ligne d'eau en trois fois de BURGEAP et/ou proposer une autre solution pour abaisser la ligne d'eau idéalement en 3 fois ou à minima en 2 fois.

### D- PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

La prochaine réunion prévue à l'étude sera la **réunion n°3**, première réunion de chantier. Cette réunion est prévue le **14 septembre 2017 à 8h30** ; AQUASYLVA doit confirmer la date à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

## Réunion de Chantier Moulin de la Moulinière n°2

04 septembre 2017

Identité	Organisme / Fonction	Téléphone	Courriel	Emargement
POSTEL Thomas	Aquasyva Chef de chantier - conducteur travaux	06 07 57 53 73	thomas.postel@aquasyva.fr	
COMBAINES Frédéric	Aquasyva responsable exploitation	06 87 69 74 58	frédéric.combaines@aquasyva.fr	
HINNEBO Maxime	Technicien SIVB	07.87.87.76.75	Sivbreche@gmail.com	
MARZANOFF J Paul	Vice Président SIVB	03 44 79 22 19		
LLERES Jackie	adjoint mandy	0648610363	mairie	
GUILLOU Anthony	Burgeap.	01 46 10 95 65	a.guilou@burgeap.fr	
BOUCHER ALAIN	Jeune			
RENAUD Lou	Technicienne SIVB	06 73 79 59 91	sivbreche@gmail.com	